



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Le Conseil d'Etat se prononce sur les casinos Trois demandes de concessions vaudoises**

**Le Conseil d'Etat a décidé de soutenir auprès de la Confédération les demandes de concessions pour trois casinos sur sol vaudois : celle de la Romande des Jeux pour un casino A à Lausanne, dont l'implantation est prévue sur le site d'Ouchy, celle de la Société du Casino de Montreux SA pour un casino B à Montreux, ainsi que celle de la Romande des Jeux pour un casino B à Yverdon-les-Bains.**

Le site de Lausanne pour l'implantation d'un grand casino A a été choisi plutôt que celui de Montreux, du fait que le bassin de population du chef-lieu vaudois est de 2,5 fois supérieur à celui de Montreux et que le tourisme y est également deux fois plus important. De plus, l'accès à Ouchy est facilité grâce aux transports publics et à la grande disponibilité de places de parc toute l'année. La circulation y est en outre trois fois plus fluide qu'à Montreux. Enfin, le site d'Ouchy possède une position géographique permettant une réelle concurrence avec les casinos français.

Le Conseil d'Etat mettra tout en oeuvre pour que la gestion commune des casinos relève de la compétence principale de la Romande des Jeux. Deux projets de loi cantonale sur les loteries et les jeux seront soumis au Grand Conseil dans le courant de l'automne 2000.

Rappelons que, si la Romande des Jeux est titulaire des nouvelles concessions couvrant l'entier du territoire des cantons touchés - soit pour le casino A de Lausanne et pour les casinos B de Sion, Fribourg, Yverdon et la Chaux-de-Fonds - surgira la question du statut futur des casinos déjà existants (Montreux, Saxon, Genève et Courrendlin). Ceux-ci sont exploités par des sociétés privées, d'où problème puisque la Confédération prévoit dans ses directives d'application de la loi fédérale la répartition géographique suivante : pour les cantons de Genève, Vaud-Ouest, Neuchâtel, Jura, et Fribourg, un grand casino A et 2 à 3 casinos B, pour les cantons du Valais et Vaud-Est, aucun casino A et 2 casinos B.

Dans cette situation tendue, il apparaît que la position du Conseil d'Etat vaudois sera déterminante dans la poursuite du projet de la Romande des Jeux : ce choix clarifiera le débat et permettra aux cantons de se positionner tant par rapport aux directives fédérales que par rapport au projet de gestion commune des jeux par la Romande des Jeux.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 avril 2000

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021/316'60'10 Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, 021/316'63'99